

L'attaché de presse

Pour tout savoir sur les coulisses du Parlement de jeunes...



Vol. 1 / No 1 • Le vendredi 24 janvier 2014

Le Parlement des jeunes est lancé !



Des uniformes au secondaire

Par Florence Laflamme



Au terme du débat sur l'instauration du port obligatoire d'un uniforme dans les écoles secondaires du Québec, la motion a été adoptée. Les députés ont votés : 50 contre et 57 pour.

Comme l'a dit l'auteure de la motion mademoiselle Laël Addis Mikwete, députée de Taillon : «Ce que je veux dire en parlant de la discrimination reliée à la défavorisation matérielle des élèves est que ce n'est pas tous les gens qui ont la chance de se payer des vêtements à la mode ou de marque qu'il faut changer régulièrement. À cause de cela, l'intimidation est assez présente pour ces personnes. Je pense qu'en apportant la règle du port obligatoire de l'uniforme, cela diminuerait le taux d'intimidation chez ces jeunes et tout le monde serait égal. »

Comme disait mademoiselle Mikwete, plusieurs autres jeunes députés

Suite en page 3

L'équipe des journalistes de l'Attaché de presse

Alexandra-C Schmidt
William-Anthony Martel
Florence Laflamme
Louis-Philippe St-Amand

Fini les CÉGEPs ?



Par Louis-Philippe St-Amand

Madame Chloé Gilbert, députée de la circonscription de Brome-Missisquoi, a présenté à la première séance du Parlement des jeunes, le projet de loi réformant le système d'éducation postsecondaire. Ce projet prévoit l'abolition des programmes d'études préuniversitaires.

Les CÉGEPs seraient remplacés, si le projet de loi est adopté, par des « collèges techniques » comme on en retrouve ailleurs dans l'Ouest canadien. Une année de plus serait ajoutée au secondaire et à l'université. Les programmes techniques se verrait enlever une année. Selon la porte-parole de l'opposition, Fatima Bekkair, « ajouter une année à l'université serait un peu inutile. Tandis que, si on amènerait une année au secondaire avec des cours optionnels, ça préparerait mieux les élèves ». Comme elle, l'opposition officielle a quelques questions par rapport au projet de loi. Par exemple, une question se pose : Où iront les enseignants du CÉGEP qui se retrouveront sans emplois ? Plusieurs emplois, ceux des enseignants comme ceux

des étudiants venus travailler et étudier en région, seraient perdus en région, ce qui accélérerait l'exode rural vers les grandes villes telles que Québec, Montréal et Rimouski.

Présentement, le programme d'études secondaires présente certains problèmes quant aux élèves ayant des troubles d'apprentissage. Allonger le secondaire d'un an réglera-t-il le problème ? Peut-être qu'ajouter un an amenuiserait la densité du programme secondaire. Selon la chef de l'opposition, il est trop tôt pour sauter aux conclusions. En effet, il faudrait plus d'information, de recherches et de statistiques pour s'assurer que le projet de loi soit bon. De plus, certaines personnes aimeraient probablement avoir plus qu'un diplôme d'étude secondaire (DES). La porte-parole de l'opposition, quant à elle, pense qu'enlever un an aux techniques serait illogique vue la charge des programmes.

Des stages d'environ 2 à 3 semaines maximum ou des journées d'orientation seraient obligatoires pour tous les élèves de 5^e et de 6^e secondaire. Madame Gilbert, la marraine du projet de loi, pense que ces stages,

« c'est surtout pour s'adapter, pour voir, aller tester, comme on fait en ce moment... la politique et le journalisme, aller voir. Ah, est-ce que j'aime ce domaine-là, est-ce que ça m'intéresse ?, avant même de s'engager dans des programmes préuniversitaires où c'est beaucoup de temps, beaucoup d'argent... ». Ce serait une alternative intéressante pour faciliter l'accès au marché du travail aux étrangers du reste du Canada qui aurait maintenant le même programme d'études secondaires que le nôtre.



La marraine du projet de loi #1, Chloé Gilbert

Des uniformes au secondaire (suite)

étaient en faveur de la motion. Par exemple, certains jeunes ont mentionné qu'à la longue, le rapport qualité-prix est meilleur, que ça va permettre aux gens de s'exprimer de d'autres façons que par les vêtements, que ça va réduire l'intimidation, que l'apparence n'aura plus d'importance, que l'habillement va être plus décent, qu'il va y avoir moins d'interventions sur le code vestimentaire et finalement, que ça va réduire la marge entre les riches et les pauvres.

Par contre, plusieurs députés n'étaient pas en accord avec la motion. Comme l'a dit la porte-parole du gouvernement mademoiselle Sophie McCollough, députée de la Pinière : « Le but premier de la motion était de réduire la discrimination reliée à la défavorisation, mais la discrimination ne se produit pas qu'au secondaire, mais partout [...] Nous avons pensé faire des campagnes de sensibilisation dans toutes les écoles à la place du port de l'uniforme.»



L'auteure de la motion, laël Addis Mikwete

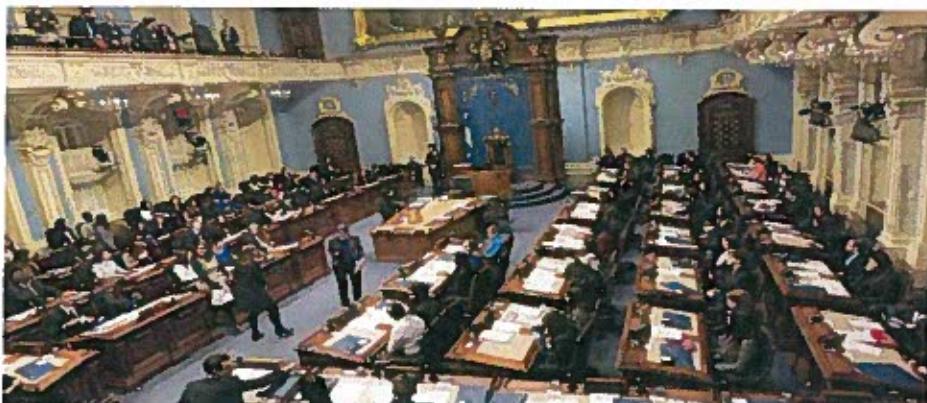


Comme la porte-parole du gouvernement, plusieurs jeunes parlementaires étaient en désaccord avec l'auteure de la motion. Les arguments qui revenaient le plus étaient que les personnes à faible revenu, malgré les aides financières, ne seront pas capables de se payer ce luxe. Certains ont soulevé que cela va juste masquer la discrimination, et que les gens vont trouver une autre façon pour les discriminer. De plus, avec un uniforme, les gens n'auront pas de liberté d'expression, et cela ne se passe pas juste au secondaire, mais partout.

Un premier pas vers la réalité parlementaire

Par Florence Laflamme — Le 22 janvier 2015 de 9h30 à 11h10 s'est déroulée la première séance de la 13^e législature du Parlement des jeunes à la salle de l'Assemblée nationale, surnommée le «salon bleu». Durant cette première simulation, le Premier ministre Nassim Messaoud-Nacer, député de Roberval, la chef de l'opposition officielle Zoe Wong, députée de Chicoutimi, et le chef du 2^e groupe d'opposition Philippe Clément, député d'Arthabaska, ont fait un discours d'environ 4 minutes pour exprimer leurs points de vue à propos des 3 projets de lois et de la motion. Ce fut des

discours très intéressants et très bien formulés. Suite à ces discours, 16 autres élèves ont eu la chance de dire eux aussi ce qu'ils pensaient de la motion et des projets de loi mais en environ 1 minute et demie. Ce fut vraiment plaisant d'avoir la chance de pouvoir connaître l'opinion de plusieurs d'entre eux et aussi d'entendre quelques expériences qu'ils ont vécues.



L'école : entre plateforme publicitaire et lieu d'apprentissage



Par William-Anthony Martel

Un projet de loi instaurant des publicités dans les écoles sera débattu lors de la session du Parlement des jeunes.

Cette année, M. Alec Ordon, député de Rousseau et parrain du projet de loi numéro 3, a eu le grand privilège de voir son projet de loi choisi pour être étudié au Parlement des jeunes. Ce dernier propose un projet qui vise l'installation de publicités dans les écoles, un des derniers lieux qui échappent à la publicité, que certains considèrent comme un véritable fléau, pour financer des activités des services pédagogiques dans les établissements d'enseignement au secondaire.

Le projet précise que les affiches publicitaires pourront être placées dans les toilettes, les corridors, la cafétéria ainsi qu'à l'extérieur et à l'intérieur des transports scolaires. Le député a déclaré en entrevue que les publicités qui seront affichées seront choisies et sélectionnées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, mais indique dans son projet écrit que les écoles et leur conseil d'établissement ou d'administration décideront elles-mêmes des sujets et publicités autorisées. Des précisions seront donc à apporter plus tard.



Le parrain du projet de loi #3, Alec Ordon

Le parrain du projet de loi, M. Ordon, a proposé au Parlement des jeunes un projet que plusieurs considèrent fort intéressant. Pour le premier ministre du Parlement des jeunes, M. Messaoud-Nacer et pour le député porte-parole du gouvernement, M. Maxime Lebel, ce projet sera très intéressant à débattre lors de la commission parlementaire. Toutefois, le premier ministre n'a pas voulu préciser la pensée de son parti face à ce projet. La chef de l'opposition officielle, Mme. Wong, pense que le projet est un bon moyen de financement pour les écoles et que ces publicités ne dérangeront pas les élèves, car le projet interdit l'affichage dans les salles de cours. Le chef de la deuxième opposition, M. Clément, soulève que ce projet va à l'encontre d'un des objectifs du gouvernement, qui est de diminuer l'endettement chez les jeunes.

**TOUS LES JOURS
JE LAVE MON CERVEAU
AVEC LA PUB**



Grâce à des recherches sur le site internet officiel de l'Office de la protection du consommateur, il s'avère que ce projet ne respecte pas une loi qui est déjà en place, celle de la protection du consommateur. L'article 248 de cette dernière indique que nul ne peut faire de la publicité à but commercial destinée à des personnes de moins de 13 ans, une tranche d'âge présente dans les écoles secondaires. Pourquoi proposer une loi qui va à l'encontre d'une autre loi?

Si la taxe grossit, les Québécois maigrissent

Par Alexandra-C Schmidt



La députée de Robert-Baldwin, Madame Maria Boisvert, a présenté le projet de loi numéro deux jeudi matin à la salle de l'Assemblée nationale. Ce projet de loi du Parlement des jeunes propose l'ajout d'une taxe de 5% dans la restauration rapide au Québec.

Pourquoi 5%?

L'Attaché de presse s'est demandé pourquoi la taxe n'augmenterait que de 5%. Eh bien, la réponse de la marraine du projet de loi, Madame Boisvert, fut simple et précise; elle et ses collègues du gouvernement ont pris en considération le fait que les Québécois ne voudraient pas de taxe supplémentaire et que d'après eux, une taxe plus haute que 5% deviendrait un ajout excessif.

Un cours de nutrition et d'habitudes saines à développer, basé sur des revenus inexistant

Madame Boisvert a confié à *L'Attaché de presse* qu'elle et ses collègues se doutaient que les gens iraient manger dans des fast-foods malgré le 5% de taxe additionnel. La députée de Robert-Baldwin a également confirmé que le but du projet de loi numéro deux n'était pas de créer des cours de nutrition et de bonnes habitudes alimentaires, mais bien de réduire l'obésité chez les Québécois et les Québécoises. Cela signifie que si les revenus engendrés par la nouvelle taxe seraient minces, les cours n'auraient plus lieu d'être. Madame Boisvert est persuadée que les Québécois aimeront le projet de loi numéro deux puisque celui-ci cherche à résoudre le problème de l'obésité.

Par contre...

Lors de la conférence de presse, le chef du deuxième groupe d'opposition, Monsieur Philippe Clément a admis qu'il était certain que le gouvernement avait de mauvaises intentions en ajoutant la taxe de 5% puisqu'une telle taxe n'est pas suffisante, selon lui, pour dissuader les gens de consommer de la restauration rapide. Contre la malbouffe ne serait donc qu'un prétexte pour gratter de l'argent sur le dos des personnes de la classe moyenne. Celui-ci ne fut pas le seul à être en désaccord : Madame Zoe Wong, chef de l'opposition officielle et députée de

Chicoutimi, l'était aussi. De plus, Madame Wong trouve que si le cours de nutrition et d'habitudes saines est effectivement une bonne idée, les moyens entrepris pour l'obtenir devraient être vérifiés, pour ne pas dire changés. Par contre, celle-ci admet que le but de cette loi est positif.

Porte-parole de l'opposition

Monsieur le porte-parole de l'opposition, William Savary, affirme qu'en effet, l'instauration d'un cours de nutrition et d'habitudes saines est superbe. Il a soulevé que cela pourrait donner aux jeunes de bonnes habitudes alimentaires pour le futur. Il trouve, aussi, que le projet de loi numéro deux est très complexe, qu'il y a une bonne intention derrière celui-ci mais qu'il y a place à amélioration.



Maria Boisvert, marraine du projet de loi.

Tout commence par une idée

Ce matin, au Parlement des jeunes, la députée de Robert-Baldwin, Madame Maria Boisvert, a informé *L'Attaché de presse* que l'idée initiale de l'ajout d'une taxe de 5% pour la restauration rapide était une idée de la sœur d'une de ses partenaires de travail. Madame Boisvert et ses collègues ont tout de suite aimé l'idée. De ce fait, elles en ont parlé à leur accompagnateur, qui les a aidées à créer ce projet de loi.

UN GRAND DÉMOCRATE !



Par Alexandra-C Schmidt

François Gendron est le vice-président de l'Assemblée nationale. Celui-ci s'est embarqué il y a trente-huit ans de cela en politique! Député d'Abitibi-Ouest, Monsieur Gendron est fier d'avoir amené beaucoup de changements, de représenter « ses gens » et d'avoir contribué à plusieurs réalisations dans son comté.

Monsieur Gendron, après avoir répondu aux questions d'élèves-députés sur le rôle de vice-président, a accordé un entretien sur son parcours politique à *l'Attaché de presse* le 22 janvier 2015. « Ma plus grande fierté serait d'avoir eu la chance de faire partie du premier gouvernement de René Lévesque » a-t-il affirmé, lui qui a fait ses premières armes en politique auprès de l'ancien premier ministre du Québec. Son expérience dans une dizaine de ministères l'a notamment amené à produire plusieurs rapports, dont une politique énergétique ainsi que la première politique de souveraineté alimentaire du Québec. Il a informé *l'Attaché de presse* que si un politicien réussissait à faire changer les choses pour le mieux, c'est une source de grande fierté.



Monsieur le député d'Abitibi-Ouest est un homme avec beaucoup d'expériences. *L'Attaché de presse* a donc profité de l'occasion afin de lui demander comment la politique a évolué depuis son entrée sur la scène politique. Avec un peu de déception dans sa voix, celui-ci nous expliqua que ce qui avait vraiment changé c'était la perception que les gens ont des politiciens. Ce changement est notamment dû selon lui à une plus grande concentration médiatique ainsi qu'à l'arrivée des nouvelles technologies et des médias sociaux. L'effet principal de ces changements est donc qu'aujourd'hui, l'élu est vu différemment par ses concitoyens.

Enfin, *l'Attaché de presse* a demandé à Monsieur Gendron pourquoi il est resté aussi longtemps en politique. Celui-ci a admis que ces trente-huit années étaient dû à un grand nombre de circonstances. « Je suis rapidement entré dans un cabinet avec Monsieur Lévesque [...] » a-t-il affirmé. C'est à peu près à ce moment que sa carrière politique a commencé, car il trouvait fantastique d'avoir une telle opportunité qui s'ouvrait à lui! Le temps passe, et Monsieur Gendron désire continuer à réaliser différents défis, tant dans l'opposition qu'aux banquettes ministrielles.

Monsieur Gendron est un homme de principe qui respecte beaucoup ses collègues de travail : « moi, j'ai beaucoup de respect pour la démocratie! »



Pour le bien de la jeunesse, vraiment ?

Par William-Anthony Martel
Éditorialiste

Lorsque je me suis rendu à la journée d'information sur le Parlement des jeunes qui avait lieu à mon école, j'ai adoré les buts de cet événement, surtout celui qui consiste à débattre sur des sujets qui tiennent à cœur aux jeunes de partout au Québec. Le jour où les trois projets de loi furent annoncés, j'étais, dans l'ensemble, très intéressé et excité de voir les députés débattre sur ces divers projets.

Pour commencer, le projet de loi numéro 1 vise la réforme du système d'éducation postsecondaire au Québec. C'est un sujet sensible certes, car cela engendre énormément de changements, mais reste à voir les débats en commission parlementaire.

Le deuxième projet de loi vise à réduire la consommation de malbouffe au Québec. L'objectif est bon, vous en conviendrez, mais le projet manque d'ambition. Une taxe supplémentaire de 5 % sur les produits vendus dans les commerces de restauration rapide, voici ce que ce projet amènerait. Le fameux et classique Trio BigMac coûte, sans taxes, 7,59 \$ et ajoutons à ce met si exotique et savoureux la TVS et la TVQ, soit 1,14 \$. La fameuse taxe qui serait instaurée rajouterait donc seulement 0,38 \$ à la facture. Seraient-ce ces 0,38 \$ qui aideraient à lutter contre l'obésité au Québec?

Ensuite, la motion adoptée hier vise à diminuer l'intimidation et les dénigrements que subissent les élèves en instaurant le port obligatoire de l'uniforme dans les écoles secondaires. Une motion qui est en faveur du bon développement et d'un apprentissage en milieu scolaire fut appréciée de l'ensemble des parlementaires.

Un mandat d'initiative que les députés étudieront aujourd'hui explique et avertit les jeunes sur l'argent et tout ce qui touche l'endettement. Une chose qui, depuis l'abolition des cours d'économie au secondaire, est très peu inculquée par les professeurs. Plusieurs personnes de ma classe ne savaient pas ce qu'était un déficit, ni même une dette. Est-ce normal que nous ne soyons pas préparés pour des difficultés qui surviendront bientôt, et ne pas savoir comment les gérer? Cela est pour moi un problème, mais c'est très bien d'en parler, toujours dans l'intérêt des jeunes.

Vous remarquerez que je n'ai pas encore parlé du projet de loi numéro 3. Et c'est voulu. Pourquoi mangeons-nous le dessert lorsque notre repas est terminé? Parce que nous gardons le meilleur pour la fin. Ce projet de loi vise à afficher des publicités dans les écoles, de la publicité qui sera considérée par les établissements scolaires comme pertinente. Et tout cela dans le but de financer des activités parascolaires, des services pédagogiques et pour éviter que l'écart entre certaines écoles se creuse encore plus, comme le dit le parrain de ce projet de loi, le député de Rousseau, M. Ordon. Améliorer la vie des élèves, est-ce réellement le but? Plu-sieurs parlent de société de consommation, de la publicité et de ses effets sur les jeunes, qui, soit dit en passant, sont considérés comme négatifs. Cela n'améliore pas leurs conditions de vie à l'école, même que de mon point de vue, ce projet les empire.

Pour moi, il est important que les sujets débattus au Parlement des jeunes soient, toujours et avant tout, pour et dans le bien de la jeunesse québécoise.



Vox pop



Par Louis-Philippe St-Amand

Question....

S'il y avait un projet de loi que vous pourriez proposer pour améliorer le Québec, quel serait-il et pourquoi ?

Katina Gardilic, députée de Viau

Un projet qui vise à faire rester les médecins au Québec deux ans après qu'ils aient obtenu leur diplôme, pour qu'ils puissent participer à l'économie et redonner à la société.



Élodie Fortin, députée de Jacques Cartier

Un cours de formation personnelle et sociale pour que tout le monde apprenne à se respecter, qu'ils deviennent gentils. Il y avait ça avant, je crois.

L'attaché de presse



Yan Bassaula, député de Trois-Rivières

Le fait d'avoir un seul examen par étape dans la commission scolaire. Moi, je voudrais qu'il n'y ait qu'un seul examen par étape, parce que ça motiverait les élèves à vraiment réussir à passer, parce que quand tu mets plusieurs examens, ils disent « Ah! je vais me rattraper la prochaine fois » et ils ne se rattrapent jamais. Alors que quand ils s'en viennent à l'examen unique, ils étudient, ils étudient. Moi, c'est ça que je veux.

Victoria Dathe, députée de Johnson

Politiser la population parce que je trouve que les jeunes ne sont pas assez informés de ce qui se passe en politique. Quand ils vont arriver à l'âge adulte, ils ne vont pas aller voter ou ils vont juste voter ce que leurs parents votaient. Ça va rester dans le même courant de pensée tandis que les jeunes, c'est supposé être innovant.

Éric Letendre, accompagnateur

Question imposante, il faut que j'y réfléchisse ! (rires) Un projet de loi qui donnerait des services aux élèves dans les écoles, [...] Je vais essayer d'y aller positivement... Qu'enfin, on entende un gouvernement dire que l'éducation, c'est important.



Maya Pelletier, députée de Hull et Sarah Linde, députée de Châteauguay

Maya : D'abolir la consommation des sacs de plastique dans les commerces.

Sarah : C'est sûr que celui qui est proposé en ce moment sur la taxe de la restauration rapide, c'est vraiment bon. Ce serait lui mon projet de loi idéal.

L'attaché de presse

En bref...



Par Florence Laflamme



Un déjeuner officiel chaleureux

Ce midi, nous avons pu manger un savoureux repas avec quelques invités spéciaux dont certains députés de l'Assemblée nationale. Avant de débuter le repas, monsieur François Gendron, vice-président de l'Assemblée nationale, nous a fait l'honneur de prendre la parole et de nous en apprendre davantage sur les fonctions des élus au parlement et de nous parler des gens qui le côtoient au travail. Par la suite, quand le repas a commencé, les députés et invités assis à nos tables nous ont parlé de ce qui se passait dans leur milieu de travail et dans leur vie en général.



Prêts à relever les défis du Parlement des jeunes !

Ce matin, avant la première séance de travaux parlementaires, tous les participants de la 13^e législature du Parlement des jeunes ont été réunis dans le Salon rouge pour l'ouverture officielle de la simulation parlementaire. Nous avons rencontré en premier lieu monsieur François Gendron et, par la suite, le lieutenant-gouverneur du Parlement des jeunes, monsieur René Chrétien. Ils ont prononcé quelques mots avant d'assermenter tous les jeunes députés. Le premier ministre, la chef de l'opposition officielle et le chef du 2^e groupe d'opposition se sont présentés à l'avant et ont prêté serment. Suite à cela, nous avons quitté la salle du Conseil législatif pour nous diriger vers la salle de l'Assemblée Nationale pour la première séance de travaux.

Un gros merci !

Durant ces deux derniers jours, 4 journalistes ont travaillé vraiment fort pour créer le journal que vous êtes en train de lire. Ce journal a été créé grâce à vous, les députés, le premier ministre, les gens du gouvernement et des deux groupes d'opposition, les secrétaires et aussi grâce aux merveilleux accompagnateurs. Vous avez travaillé fort pour avoir fait de ce Parlement des jeunes 2015 une expérience marquée à tout jamais dans notre tête, peu importe le poste que vous occupez. Nous souhaitons, nous les journalistes, vous remercier, car ce journal n'aurait pas pu se faire sans vous et votre détermination face à ce projet.

